Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 24 (1987)

Heft: 852

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

L'oeil de Moscou

Je lisais récemment dans la presse que la Turquie est notre client no 1 en ce qui concerne l'exportation des armes : "Par rapport à l'année précédente (1985), la part des exportations de matériel militaire est passée en 1986 de (...) 540,6 millions de francs à 488,5 millions. La Turquie, comme en 1985, a été le principal destinataire de ce matériel (111,6 millions de francs). Suivent le Nigéria (80,7), la RFA (62,5), l'Arabie séoudite (32,6), le Pakistan (32,1), l'Italie (25,6), l'Autriche (20,4) et Singapour (19,6) ...

Va pour la RFA; va pour l'Italie et l'Autriche, qui à vues humaines ne menacent personne et dans un avenir immédiat ne courent pas le risque d'être entraînées dans un conflit armé. Mais la Turquie? Mais le Nigéria, l'Arabie séoudite, le

Pakistan?

Naturellement, si vous insinuez qu'il y a un quelconque rapport entre ces armes et le terrorisme international, c'est que vous avez l'esprit mal tourné et qu'en fait, consciemment ou inconsciemment, vous êtes des "sous-marins", respectivement des "Moskautanten" (ceci à l'adresse de ma bonne amie Mousse B., dont la même presse me révèle qu'elle en a de nouveau fait des siennes en prenant parti - quel scandale! - pour les réfugiés tamouls.



Rédacteur responsable : Jean-Daniel Dellev

Rédacteur: Marc-André Miserez Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Pierre Bossy André Gavillet Yvette Jaggi Wolf Linder René Longet

Charles-F. Pochon Point de vue : Jeanlouls Comuz

Abonnement:

63 francs pour une année Administration, rédaction : Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Domaine Public

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Dans le même ordre d'idées, le pasteur Cruse, auteur d'un livre dont je parlais icimême la semaine passée, pose une question vraiment impertinente: pourquoi le Parti communiste français est-il partisan de la force de frappe française? A cela deux réponses : ou bien, comme il le suppose, cette force de frappe est totalement inefficace, ne saurait aucunement porter ombrage à l'URSS, qui le verrait tout au contraire d'un bon oeil, dans la mesure où les dépenses astronomiques qu'elle entraîne ne peut que "déstabiliser" irrémédiablement la France, c'est-à-dire ceux de l'Occident "capitaliste" - ou bien elle constitue une protection efficace, et contrairement à ce qu'on entend dire parfois, les communistes français sont d'authentiques patriotes, soucieux de l'indépendance de leur pays, aussi bien en face des USA que de l'URSS ... Choisissez!

Mais en ce qui concerne l'Ombre double, de Jean Vuilleumier, son huitième roman

(à l'Age d'homme):

Un récit très dépouillé ; une voix sourde - on a parfois reproché à Vuilleumier quelque chose d'un peu terne ; on faisait jadis le même reproche à Emmanuel Buenzod, mais peut-il en aller autrement chez nous, mis à part les grands romans paysans à la Ramuz, qui ne sont plus possibles en cette fin de siècle? Il y a Thomas, qui vit en Scandinavie et ne se console pas de la mort de Johanna, sa femme, morte d'une crise cardiaque, et qui finira sans doute par se suicider. Il y a Raymond, son ami, qui va lui rendre visite et tenter en vain de le réconforter -Raymond dont la femme Muriel est peutêtre atteinte d'un cancer (mais il semblerait que ce soit une fausse alerte et qu'elle en réchappera). Il y a Stéphane et Martine, dont le couple se défait - rien de notable.

En revanche, une admirable attention aux choses, au paysage - on croit sentir palpiter la vie elle-même, ténue, inusable : Le goût des aubes humides, des herbages sous la brume, des itinéraires inattendus ne le quitte pas, tout un ensemble de visions emmêlées, un pont en dos d'âne, une rangée de saules, un fleuve aux eaux basses, des tonnelles sous les maronniers." C'est le don de la poésie comme chez Buenzod, et comme chez Ramuz!

■ (ag) On pouvait le prévoir : l'enquête du Ministère public sur l'expé-dition par Bührle de caisses de pièces détachées, destinées à l'armée iranienne, a été rapidement menée. Il ne s'agissait que d'écrous, de petit matériel, bref de la quincaillerie! On n'en doute pas, mais

quelle hypocrisie.

Quiconque a passé chez un garagiste s'est fait répondre : "c'est une vis particulière, c'est un écrou spécial, il faut que je le commande". Le skyguard a aussi ses écrous particuliers. Ils ont été commandés !

VENTES D'ARMES Pièces pour donner le rechange

La Constitution fédérale parle expressément de pièces détachées. Or une pièce détachée devrait être considérée comme étant de nature militaire, quand elle est prévue spécifiquement pour un armement, et qu'on ne la trouve pas, avec les particularités, mêmes sur le marché courant. En l'occurrence, ces deux conditions cumulatives étaient remplies. La banalité innocente, il n'est pas nécessaire de la commander à Bührle. La clarté politique pour pays voudrait notre interdise toute qu'on exportation d'armes, et qu'on n'autorise pas des holdings suisses à contrôler, à l'étranger, des filiales d'armement. A partir de là, la distinction entre le "boulon militaire" et le "boulon civil" ne ferait plus problème!